

# Cordée de la Réussite

## STI2D Futurs Ingénieurs

### INGENIERIE

Le dispositif « Cordées de la Réussite » vise à lever les obstacles culturels et psychologiques qui peuvent brider l'ambition scolaire.

Il renforce l'accompagnement à l'orientation des élèves pour réduire leur autocensure et élever leur niveau d'ambition.

Il rend les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour les élèves.



**La Cordée de la réussite du lycée Amiral Bouvet « STI2D Futurs Ingénieurs - INGENIERIE » a été créée en 2015.**

### Objectifs

- ◆ Repérer des élèves en classe de troisième pour les mener vers des études ambitieuses.
- ◆ Valoriser la filière STI2D porteuse d'emplois d'ingénieurs en France et en Europe.
- ◆ Rendre plus attractive la filière industrielle aux jeunes filles, chemin vers leur ascension sociale.
- ◆ Sécuriser le projet des réunionnais en métropole en identifiant des Grandes Ecoles d'ingénieurs
- ◆ Mise en valeur des filières technologiques dans le cadre du réseau des établissements.

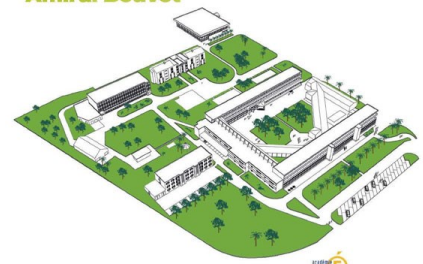
AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Actions

- ◆ Sciences de l'Ingénieur au féminin avec rencontres d'ingénieures et lycéennes, collégiennes, étudiantes.
- ◆ Rencontre collégiens-lycéens-étudiants au cours d'un mini concours sous la forme d'un Escape Game.
- ◆ Stage d'immersion de lycéens de chacun des 16 lycées de la cordée STI2D en CPGE TSI.
- ◆ Réalisation de fiches métier pour découvrir les divers métiers de l'ingénieur et connaître les parcours d'étude possibles, tout en luttant contre les stéréotypes de genre et de niveau social.
- ◆ Visite d'entreprises en lien avec l'ingénierie.





## Contrat d'engagement dans le cadre d'une Cordée de la Réussite

Année scolaire 2022 - 2023

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Établissement scolaire :

Intitulé de la Cordée : **STI2D Futurs Ingénieurs - INGENIERIE**

**L'élève s'engage à participer aux actions entreprises dans le cadre de la Cordée indiquée plus haut pour la durée de l'année scolaire 2022-2023.**



**L'établissement scolaire s'engage à faire bénéficier à l'élève des actions qui seront entreprises dans le cadre de cette**



Signature du chef ou de la cheffe d'établissement



Signature de l'élève



Signature des représentants légaux